

19/08 – 18 octobre 2016

## Subvention exceptionnelle à la commune de Konna

### Le rapporteur,

☛ rappelle que la commune de Pacé a fait don à la commune de Konna de deux véhicules, d'ordinateurs et d'autres matériels, conformément à la délibération n°16/08 du conseil municipal du 29 mars 2016.

Les véhicules chargés ont quitté Pacé le 24 juin, pour être acheminés par la société Bolloré, au port de Dakar au Sénégal où ils sont arrivés le 10 août. Après des difficultés administratives, le transitaire choisi par le Maire de Konna, a pu prendre possession des véhicules le 27 août, puis ceux-ci sont parvenus à Konna le 20 septembre.

L'acheminement des véhicules a coûté plus cher que prévu du fait des frais de dédouanement sénégalais. En effet, la subvention de 2 000€ initialement versée à la mairie de Konna a servi à régler les taxes de sortie du port de Dakar (380€x2) et les droits de douanes (1 064€). Or, il restait à acheminer les véhicules de Dakar à Bamako au Mali, où le maire de Konna les attendait, puis à Konna. Aussi, le maire de Konna a dû s'endetter de la somme de 900€ pour faire face à ces frais.

Afin de ne pas laisser à la charge du maire de Konna les suppléments de frais engendrés par l'acheminement des véhicules, le rapporteur propose d'accorder une subvention exceptionnelle à la mairie de Konna du montant de 900€.

*Vu le code général des Collectivités territoriales,*

*Vu la délibération n°16/02 du 29 mars 2016 portant vote du budget primitif 2016 de la commune de Pacé,*

*Vu la délibération n°16/07 du 29 mars 2016 portant vote des subventions aux associations pour 2016 de la commune de Pacé,*

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission «Administration générale et moyens d'information et de communication», lors de sa réunion du 4 octobre 2016 ;

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission Finances lors de sa réunion du 11 octobre ;

### le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € à la commune de Konna pour l'indemniser des frais engagés par l'acheminement des véhicules reçus en don de la commune de Pacé ;

#### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.